

jeudi 20 mai 2010

## Les élus du SNU vous informent sur les Activités Sociales et Culturelles

Etait inscrit à l'ordre du jour du Comité d'Etablissement du 18 Mai 2010, le vote sur le tableau définissant le quotient économique des agents et en correspondance le montant des prestations régionales « chèques vacances » et « activités loisirs ».

Ce vote correspondait à l'engagement des élus lors du comité d'Etablissement du 01 Avril, de mettre à disposition ces informations à la mi-mai afin de pouvoir engager les commandes de chèques vacances au plus vite.

Le tableau du quotient économique proposé par le SNU est le suivant :

| Palier / Nb Enfants | 1     | 2     | 3     | 4     | 5     | 6     | 7     | 8     | 9     | 10    | 11    | 12    |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 0                   | 17000 | 20000 | 23000 | 26000 | 29000 | 32000 | 35000 | 38000 | 41000 | 44000 | 47000 | 50000 |
| 1                   | 17000 | 20000 | 23000 | 26000 | 29000 | 32000 | 35000 | 38000 | 41000 | 44000 | 47000 | 50000 |
| 2                   | 19000 | 22000 | 25000 | 28000 | 31000 | 34000 | 37000 | 40000 | 43000 | 46000 | 49000 | 52000 |
| 3                   | 21000 | 24000 | 27000 | 30000 | 33000 | 36000 | 39000 | 42000 | 45000 | 48000 | 51000 | 54000 |
| >3                  | 23000 | 26000 | 29000 | 32000 | 35000 | 38000 | 41000 | 44000 | 47000 | 50000 | 53000 | 56000 |

| Palier / Oeuvre sociale | 1   | 2   | 3   | 4   | 5   | 6   | 7   | 8   | 9   | 10 | 11 | 12 |
|-------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|----|----|
| Vacances                | 310 | 290 | 270 | 250 | 230 | 210 | 190 | 160 | 120 | 90 | 60 | 40 |
| Activités Loisirs       | 150 | 140 | 130 | 120 | 110 | 100 | 90  | 80  | 70  | 40 | 30 | 20 |

La construction des paliers de rémunération correspond aux engagements du SNU affichés lors de la campagne des élections professionnelles :

*Nous voulons que la redistribution ne se fasse ni en fonction des résultats ou performances, ni forfaitairement mais qu'elle respecte une autre logique : qu'elle soit un soutien à celles et ceux qui, compte tenu de leurs revenus et de leur composition familiale ont le plus de difficultés à vivre, à s'offrir des vacances ou tout simplement des loisirs. Nous proposons la création d'un nouveau système de calcul des quotients familiaux tenant compte de l'ensemble des situations familiales.*

Par ailleurs, les prestations nationales privilégiant les agents avec des enfants, le quotient pour les agents sans enfant a été réévalué pour rééquilibrer l'inégalité induite par les choix de la CNGASC.

La redistribution se fait dans un cadre limité par le budget des ASC régionales (700000€ soit une moyenne de 350Euros par agent)

Ce budget ne permet plus de servir l'équivalent de ce qui existait dans les deux institutions. C'est pourquoi le SNU, lors des négociations sur la CCN, avait défendu un calcul des ASC à hauteur de 3,5% de la masse salariale (contre 2,5% : 1,2% pour la région, 1,3% pour le national)

LE VOTE SUR LE TABLEAU DU QUOTIENT ECONOMIQUE A ETE REPORTE AU CE DU 28 MAI 2010.

**Seuls les élus du SNU et de SUD (5 voix Pour, sur 11 votants) ont voulu voté pour que le quotient économique s'effectue comme prévu au CE du 18 Mai 2010.**

Les élus du SNU déplorent ce choix fait par les autres élus car nous estimons que l'urgence est grande pour l'ensemble des agents de bénéficier des chèques vacances.

La commande des chèques vacances et par conséquent leur livraison aux agents sont ainsi retardées de deux semaines.

Vu le contexte actuel des ASC et les contraintes supportés par les agents, nous estimons que ce retard n'est pas mineur.

Nous prenons acte de cette décision et nous vous assurons que nous ferons tout notre possible dans notre activité de gestion des ASC, pour minimiser au mieux les conséquences de ce retard dans la décision.

Dans la construction et l'élaboration des ASC, nous défendons les valeurs que le SNU affiche et nos votes en CE en sont la traduction.

Dans les CE à venir, nous proposerons à l'ensemble des élus que soit votée la possibilité pour les agents d'accéder à des cartes de réduction pour des produits de consommation courante ; nous avons pris des contacts pour des prestataires pour cela. Nous travaillons aussi pour permettre l'accès à des séjours vacances à prix modéré avec des formules autres que les « vacances de type club ». Notre proposition sera d'ouvrir ces offres à nos collègues retraités.

Vos élus SNU au CE

[snu.bretagne@pole-emploi.fr](mailto:snu.bretagne@pole-emploi.fr)

Laurence Billard

Marie Christine Capron

David Granal

Claudine Lemasson

Yannick Jussset

Monique Madec

Isabelle Garnier